



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 14 AVRIL 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le 14 avril 2025, à la salle du conseil située au 94, rue de l'Église, à compte de 19h15, sous la présence de Monsieur André Trudel, maire.

PRÉSENCES

Étaient présents :

- **Mesdames** : Manon Cadieux et Mélanie Larente, conseillères;
- **Messieurs** : Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, formant le quorum du conseil.

Également présent :

- **Madame**: Francine Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19h15, le maire André Trudel ouvre l'assemblée.

25-04-379

POINT 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, M. Aurèle Cadieux,
et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE l'ordre du jour soit approuvé.

ADOPTÉE

25-04-380

POINT 2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par M. Pascal Bissonnette, conseiller,
et résolu à la totalité des membres du conseil présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 mars 2025
soit approuvé.

ADOPTÉE

**POINT 3
URBANISME**

25-04-381

POINT 3.1 – DÉROGATION MINEURE – 69, CHEMIN DE PARENT (DM 25-083)

ATTENDU QUE le bâtiment principal a été implanté sans plan connu de la
Municipalité;

ATTENDU QUE la marge de recul arrière prescrite n'est pas respectée;

ATTENDU QUE la construction a été réalisée avec l'approbation de l'inspecteur
en poste à l'époque (1996);

ATTENDU QUE le bâtiment ne cause aucun préjudice au voisinage et qu'aucune
plainte n'a été reçue;

ATTENDU QUE le bâtiment est toléré à son emplacement actuel, mais que toute
reconstruction devra respecter le règlement de zonage 02-109;

Il est proposé par M. Aurèle Cadieux, conseiller
Et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE la demande de dérogation mineure no 25-083, visant l'immeuble sis au 69,
chemin de Parent (lot 5 390 408), soit approuvée.

ADOPTÉE

25-04-382

POINT 3.2 – AVIS DE MOTION – DÉROGATION MINEURE NO 25-083

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion est donné à l'effet qu'un règlement sera
adopté concernant la demande de dérogation mineure mentionnée ci-dessus,

Il est proposé par M. Aurèle Cadieux, conseiller
Et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE l'avis de motion soit approuvé.

ADOPTÉE

25-04-383 POINT 3.3 – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO :24-248 – MINI-ENTREPÔTS

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé conformément à la loi;

ATTENDU QUE ce règlement vise à encadrer l'implantation et l'exploitation de mini-entrepôts sur le territoire;

Il est proposé par M. Aurèle Cadieux, conseiller
Et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE le règlement no 24-248 soit adopté.

ADOPTÉE

25-04-384 POINT 3.4 – AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET DE RÈGLEMENT NO : 24-248

ATTENDU QUE le conseil a adopté le projet de règlement no 24-248;

Il est proposé par M. Aurèle Cadieux, conseiller
Et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE l'avis de consultation publique prévoyant une séance le 5 mai 2025 à 18h30 soit adopté.

ADOPTÉE

**POINT 4
FINANCES**

25-04-385 POINT 4.1 - CONSIDÉRATION DES COMPTES

Présentation du registre des chèques, des salaires et du relevé Mastercard

Il est proposé par le conseiller, M Pascal Bissonnette,
et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE la liste des comptes à payer, le registre des salaires et le relevé de la carte Mastercard au 14 avril soient acceptés.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim confirme que les crédits budgétaires sont disponibles pour procéder aux paiements.

ADOPTÉE

25-04-386 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par le conseiller, M. Aurèle Cadieux,
et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE Mme Francine Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, soit autorisée à effectuer les paiements des dépenses incompressibles dès leur réception, et ce, jusqu'à concurrence des montants budgétés.

ADOPTÉE

25-04-387 POINT 4.2 – ANNULATION DE COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

Il est proposé par le conseiller, M Aurèle Cadieux,
et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE certains comptes soient annulés à la clôture de l'exercice financier 2024.

ADOPTÉE

25-04-388 POINT 4.3 – RETOUR AU SURPLUS LIBRE

Il est proposé par le conseiller, M Aurèle Cadieux,
et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE les surplus affectés suivants soient retournés au surplus libre :

- École Sacré-Cœur : 478,10 \$
- Aide à la famille : 1 353,83 \$

ADOPTÉE

25-04-389 POINT 4.4 – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – ERL 2024

Il est proposé par Mme Manon Cadieux, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil atteste l'exactitude du rapport présenté, totalisant 322 156 \$ en dépenses admissibles pour l'année 2024.

ADOPTÉE

**POINT 5
ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

25-04-390 POINT 5.1 – AVENANT AU CONTRAT DE L'EMPLOYÉ NO 45

Il est proposé par M. Pascal Bissonnette, conseiller
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'avenant au contrat de travail de l'employé no 46 soit approuvé.

- 25 heures de décembre à mars, et de 40 heures d'avril à novembre.

ADOPTÉE

25-04-391 POINT 5.2 – RENOUVELLEMENT DE BAIL – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par M. Aurèle Cadieux, conseiller
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le bail de la bibliothèque et local soit renouvelé du 1er juin 2025 au 31 décembre 2026, au coût de 425 \$/mois.

ADOPTÉE

25-04-392 POINT 5.3 – REPORT DE LA SÉANCE D'OCTOBRE 2025

Il est proposé par M. Aurèle Cadieux, conseiller
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la séance prévue le 14 octobre 2025 soit devancée au mercredi 1er octobre 2025, en raison des élections municipales.

ADOPTÉE

25-04-393 POINT 5.4 – PAVL (2E PONCEAU – RANG 1 GRAVEL)

Il est proposé par M. Pascal Bissonnette, conseiller
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la demande d'aide à la voirie locale soit déposée.

ADOPTÉE

**POINT 6
COMPTES RENDUS**

Le maire informe le conseil des sujets abordés lors des récentes rencontres.

**POINT 7
MRC ET ACTIVITÉS À CARACTÈRE SUPRALOCAL**

25-04-394 POINT 7.1 – APPUI À LA DEMANDE D'ARBITRAGE - CMQ

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'entente signée entre les parties selon les mêmes termes pour l'année 2024;

Proposé par M. Aurèle Cadieux, conseiller
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal s'engage à respecter la décision de la Commission municipale du Québec et à transmettre tous les documents pertinents à l'appui de la demande d'arbitrage.

ADOPTÉE

25-04-395 POINT 7.2 – PROJET PILOTE : GESTION DES BACS

Proposé par M. Éric Lévesque, conseiller
Et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE le scénario no 2 soit adopté

QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) prenne en charge l'ensemble de la gestion des bacs.

QU'aucune gestion ne sera désormais effectuée par les municipalités.

ADOPTÉE

**POINT 8
TRAVAUX DIVERS**

Les points ci-dessous sont présentés à titre informatif seulement. Aucune décision n'a été prise par le conseil à cet égard. »

- **Rampe d'accès** : le conseil ne retient pas l'option de peinture proposée par PLA Architectes.
- **Chalet des patineurs** : les travaux correctifs doivent être terminés avant le 30 juin 2025.
- **Mise en demeure** : le dossier est transmis à l'assureur.

**POINT 9
SERVICE INCENDIE**

25-04-396

POINT 9.1 – ACQUISITION D'UNE UNITÉ MOBILE – PROCURATION

Il est proposé par M. Éric Lévesque, conseiller
Et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE M. André Trudel, maire, soit autorisé à signer les documents requis auprès de la SAAQ et de la Ville de Mont-Laurier.

ADOPTÉE

**POINT 10
ABROGATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO : 24-153**

25-04-397

CONSIDÉRANT QUE le coût d'acquisition de l'unité mobile incendie sera assumé directement à même le budget de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, l'émission d'un règlement d'emprunt n'est plus requise;

Il est proposé par Mme Manon Cadieux, conseillère
Et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE le règlement d'emprunt no 24-153 soit abrogé.

ADOPTÉE

**POINT 11
DÉMISSION D'UN POMPIER – NO : 1278**

25-04-398

Il est proposé par Mme Manon Cadieux, conseillère
Et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE la démission de l'employé n0 1278, pompier volontaire, soit acceptée et effectif le 4 avril 2025.

ADOPTÉE

**POINT 12
VARIA**

25-04-399

**POINT 12.1 – MISE À DISPOSITION DES ANCIENNES BANDES DE
PATINOIRE**

ATTENDU QUE le conseil municipal offre les anciennes bandes de la patinoire, sous réserve des conditions suivantes :

- Les matériaux (bois, vis, etc.) doivent être récupérés par les intéressés;
- Un dépôt de 100 \$ est requis lors de l'inscription, remboursable après la récupération complète;
- Les citoyens intéressés doivent se présenter à l'hôtel de ville pour s'inscrire.

Il est proposé par Mme Manon Cadieux, conseillère
Et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE cette mise en disposition est approuvée.

ADOPTÉE

25-04-400

**POINT 12.2 – MISE À DISPOSITION DES ANCIENNES BANDES DE
PATINOIRE**

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Lévesque remet sa démission effective au 15 avril 2025, après 20 années de service au sein du conseil municipal,

Il est proposé par Mme Manon Cadieux, conseillère
Et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE la démission de M. Éric Lévesque soit acceptée;

**Le conseil le remercie chaleureusement pour son engagement et son
dévouement envers la communauté.**

ADOPTÉE

25-04-401

**POINT 13
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère, Mme Mélanie Larente,
et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée. Il est alors 21h00.

ADOPTÉE

ANDRÉ TRUDEL
Maire

FRANCINE LÉVESQUE
Directrice générale, secrétaire-
trésorière par intérim

Je, André Trudel atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

ANDRÉ TRUDEL, MAIRE